

DEPARTEMENT DE L'AIN

Atelier d'urbanisme M.Drossart – 71100 Chalon sur Saône

PLAN LOCAL D'URBANISME

ST LAURENT/SAONE

ANNEXES SANITAIRES

NOTICE

5.

Vu pour être annexé à notre
arrêté ou délibération en date de
ce jour
Le 13 JUIN 2003

Le Maire,



Jean-Pierre PAGNEUX

POS publié le	21/12/1981
POS approuvé le	08/09/1983
Mise à jour le	24/10/1987
POS modifié le	05/01/1990
POS modifié le	12/07/1996
PLU approuvé le	13/06/2003

I. EAU POTABLE

La zone urbanisée de la commune de Saint Laurent sur Saône est entièrement desservie par un réseau d'alimentation en eau potable.

Le réseau provient de la ville de Mâcon et franchit le pont Saint Laurent par deux canalisations de diamètre 150 mm.

A l'intérieur de la cité, l'armature principale du réseau est constitué de conduites de diamètres 100 ou 125 mm. Seules quelques antennes secondaires et marginales sont d'un diamètre inférieur à 60 ou 40 mm.

Le réseau est en bon état, il est géré par la SDEI.

Les bornes de défense incendie sont bien réparties et couvrent l'ensemble de la zone urbanisée en respectant la distance réglementaire de 200 m.

II. ASSAINISSEMENT

La commune de Saint Laurent sur Saône est équipée d'un réseau unitaire dont la majorité des canalisations est de diamètre 300 ou 400 mm. Certains exutoires terminaux ont un diamètre de 900 mm ;

L'ensemble de la zone urbanisée est desservi à l'exception des terrains libres du Pâquier Sud qui nécessiterait une extension de réseau en préalable à leur urbanisation.

Le réseau est communal et la SDEI en assure la gestion et l'entretien.

L'exutoire est situé au Sud de la commune par un bassin de décantation construit l'an dernier avant de diriger les eaux usées vers la station d'épuration de Mâcon en traversant la Saône au Sud du territoire communal.

III. ORDURES MENAGERES

Les ordures ménagères sont collectées par les mêmes services que la ville de Mâcon. Le ramassage se déroule deux fois par semaine.